

**MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

présenté par

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

à la

**Commission sur le développement social
et la diversité montréalaise**

19 JANVIER 2017

Coordination

Geneviève Coulombe, coordonnatrice

Rédaction

Johanne Carbonneau

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

M. François Marquette (président), Mme Amina Janssen (vice-présidente), M. Omid Danesh Shahraki, Mme Rym El-Ouazzani, Mme Denise Felsztyna, M. Jérémy Gareau, M. Rami Habibi, M. Kunze Li, Mme Xiya Ma, Mme Jessica Mandziya-Sathoud, Mme Alice Miquet, Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, M. Albert Phung Khai-Luan, Mme Kathryn Verville-Provencher, M. Michael Wrobel.

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil jeunesse de Montréal le 19 décembre 2016.

Table des matières

Le Conseil jeunesse de Montréal	4
Introduction	5
Priorités identifiées par le CjM dans le cadre d'une future Politique de développement social	6
Se doter d'une politique jeunesse	6
Encourager et soutenir la participation active des jeunes à la vie démocratique de la Ville	7
Développer une vision globale pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes	8
S'adapter aux diverses réalités pour rejoindre le plus grand nombre de jeunes	9
Maintenir et développer une offre résidentielle équilibrée et de qualité	10
Considérer le transport comme un enjeu prioritaire	11
Porter une attention particulière aux réalités des jeunes Autochtones	12
Favoriser le « vivre ensemble », l'inclusion et la lutte contre la discrimination	12
Promouvoir une saine alimentation et en assurer l'accès	14

Le Conseil jeunesse de Montréal

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative indépendante, créée en 2003 par la Ville de Montréal. Composé de quinze jeunes Montréalaises et Montréalais représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale, le mandat du CjM consiste à conseiller le maire et le comité exécutif sur toutes les questions relatives à la jeunesse montréalaise et à veiller à ce que l'administration publique tienne compte de ses préoccupations.

Plus spécifiquement, le CjM poursuit quatre objectifs :

1. Représenter les jeunes au sein de la Ville ;
2. Donner la parole aux Montréalais et Montréalaises âgés de 12 à 30 ans ;
3. Offrir à ces jeunes un accès au pouvoir décisionnel ;
4. Participer à l'identification des priorités en matière de jeunesse.

Pour atteindre ces objectifs, le CjM :

- fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou du comité exécutif, des avis sur toute question concernant les préoccupations des jeunes ;
- sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes ;
- commande des études et des recherches à l'égard des préoccupations des jeunes ;
- organise des événements, des colloques, des formations ou toute autre activité favorisant le développement de la connaissance de la réalité de la jeunesse montréalaise.

Introduction

Le présent mémoire du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) s'inscrit dans le processus de consultation initié par la Ville de Montréal en juin 2015 en vue de définir et d'adopter une Politique de développement social. Plus précisément, le mémoire du CjM met en lumière les enjeux relatifs à la jeunesse montréalaise en regard d'une telle politique et répond à certaines des questions soulevées dans le cahier de consultation : *Montréal de tous les possibles / Vers une politique de développement social*.

Le CjM salue l'initiative de la Ville de mettre en œuvre une Politique de développement social qui vise à ce que chaque individu développe pleinement ses potentiels, participe activement à la vie sociale et tire sa juste part de l'enrichissement collectif. Comme stipulé dans le cahier de consultation, une telle politique devrait également permettre à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte de développement durable et soucieux de la justice sociale.

En 2011, une Montréalaise ou un Montréalais sur trois était âgé de 10 à 34 ans, ce qui représentait 600 000 jeunes. La population de 10 à 34 ans se répartissait alors comment suit : 14 % de 10 à 14 ans, 38 % de 15 à 24 ans et 48 % de 25 à 34 ans¹. Le projet collectif de se doter d'une Politique de développement social ne pourrait donc aboutir sans tenir compte des préoccupations des individus qui composent ces tranches d'âge. Les priorités identifiées par le CjM dans le présent mémoire découlent de ses travaux antérieurs et visent à favoriser la concertation des interventions en matière jeunesse. Plus spécifiquement, le mémoire formule 18 recommandations comme autant de pistes à considérer pour définir le contenu de la Politique de développement social tout en tenant compte des réalités et de la diversité de la jeunesse montréalaise.

¹ Direction de l'urbanisme et du développement économique, *Portraits démographiques - La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal*, Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire, avril 2013, p. 5.

Priorités identifiées par le CjM dans le cadre d'une future Politique de développement social

Se doter d'une politique jeunesse

Depuis 2003, le CjM a tenu plusieurs consultations auprès des jeunes sous forme de sondage, de groupes de discussion et de consultations publiques. À la lumière de celles-ci, les membres du CjM estiment important que la Ville de Montréal se dote d'une politique jeunesse, à l'instar de plusieurs villes québécoises et canadiennes.

Soutenue par un financement adéquat, une telle politique permettrait d'améliorer la cohérence des interventions en matière jeunesse. Tout comme la Politique de développement social, cette dernière pourrait être mise à jour tous les cinq ans et se concrétiser dans un plan d'action qui comprendrait des indicateurs de suivi spécifiques, mesurables, atteignables et réalistes.

La *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017* définit les orientations prioritaires à l'égard des jeunes de 12 à 30 ans. La Ville aurait avantage à tirer profit des nombreux éléments de cette stratégie lors de la définition de sa politique jeunesse. Selon le CjM, une telle politique rejoindrait les approches préconisées dans la Politique de développement social², soit de :

- développer une vision globale des enjeux actuels et émergents ayant un impact sur les individus et les collectivités ;
- renforcer et soutenir les actions multisectorielles et intégrées, c'est-à-dire les actions qui touchent plusieurs dimensions du développement (aménagement, habitation, économie, culture, loisir, transport, etc.) et qui s'arriment les unes aux autres.

Une politique jeunesse traduirait ces approches en actions concrètes. Comme le suggère l'une des pistes d'intervention³ de la Politique de développement social, cela contribuerait au réseautage des intervenants et intervenantes et favoriserait la mutualisation des ressources.

Recommandation 1

Élaborer et mettre en œuvre une Politique jeunesse pour les 12 à 30 ans et lui accorder un financement adéquat afin de démontrer la volonté de la Ville de renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle contribue, directement ou indirectement, à l'épanouissement des jeunes.

² Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 17.

³ *Ibidem*, p. 20.

Encourager et soutenir la participation active des jeunes à la vie démocratique de la Ville

La lecture du cahier de consultation de la future Politique de développement social permet de se rendre compte de la place privilégiée que la Ville accorde à la question de la participation citoyenne à la vie démocratique municipale. Le CjM partage cette vision. Depuis plusieurs années, il réitère l'importance d'encourager les occasions d'implication citoyenne et de soutenir les initiatives des jeunes pour accroître leur participation aux processus décisionnels. Les études du CjM en témoignent, la fierté des jeunes d'appartenir à leur milieu augmente lorsque les arrondissements et la Ville les intègrent à la scène municipale. Pour cette raison, le CjM fait sien le principe directeur de la Politique de développement social, soit de valoriser la participation de chaque personne à la vie démocratique municipale afin de mieux répondre aux besoins des citoyens ⁴.

Le CjM rappelle que le groupe des 18 à 30 ans est particulièrement sous-représenté au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville et de ses organismes associés (6 %) ⁵. De plus, la *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017* propose des actions dans le domaine de la gouvernance et de l'engagement citoyen, dont l'intégration des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales ⁶.

Par ailleurs, le CjM est d'avis que la création de conseils jeunesse dans chacun des arrondissements aurait plusieurs impacts positifs pour les jeunes, pour l'arrondissement et pour la Ville. Ainsi les jeunes seraient rejoints et consultés plus facilement ce qui permettrait de mieux les connaître et de développer des projets plus adaptés à leurs multiples réalités. D'ailleurs, en 2015, le CjM accompagnait le premier conseil jeunesse d'arrondissement lors de sa mise sur pied, soit le Conseil jeunesse de Verdun. La Ville doit encourager ce type d'initiatives puisque la diminution de la participation à la vie démocratique municipale, observée notamment chez les jeunes et les personnes issues de l'immigration récente, constitue une faiblesse importante ⁷.

Le CjM émet les trois recommandations suivantes, comme autant de mesures qui permettront de traduire en actions concrètes une des orientations de la Politique de développement social, soit de favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté, ainsi que la piste d'intervention s'y rattachant : assurer l'accès et la participation des citoyens de toutes origines et de toutes conditions aux lieux décisionnels ⁸.

Recommandation 2

Mettre sur pied des conseils jeunesse dans chacun des 19 arrondissements de la Ville, en y accordant le soutien financier nécessaire, afin de permettre aux jeunes de s'impliquer dans des dossiers ayant un impact direct sur leur milieu de vie.

⁴ *Ibidem*, p. 16.

⁵ Conseil jeunesse de Montréal et Forum jeunesse de l'île de Montréal, *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés*, 2015, p. 5.

⁶ Ville de Montréal, *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*, 2013, p. 13.

⁷ Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 15.

⁸ *Ibidem*, p. 20.

Recommandation 3

Modifier les règlements de constitution des comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi que des conseils d'administration des sociétés paramunicipales de sorte à réserver un siège pour la jeunesse, à l'image de celui de la Société de Transport de Montréal.

Recommandation 4

Élaborer un programme pour l'ensemble des commissions scolaires montréalaises qui poursuivra l'objectif de familiariser les jeunes du primaire et du secondaire avec la démocratie municipale et la participation citoyenne. Ce programme s'inspirerait de celui du City Hall School de Calgary qui vise à développer une compréhension de l'administration municipale lors de visites dans ses différents services.

Développer une vision globale pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes

Le cahier de consultation propose comme approche de développer une vision globale des enjeux actuels et émergents ayant un impact sur les individus et les collectivités⁹ pour aborder les enjeux, situations et problèmes liés au développement social. Les membres du CjM privilégient aussi cette approche. Cette dernière permettrait à la Ville de bonifier son offre de services en l'adaptant aux besoins spécifiques des nombreuses clientèles qui composent les 12 à 30 ans. Par exemple, la Ville gagnerait à développer une vision globale des enjeux liés au problème d'itinérance des jeunes marginalisés qui subissent des discriminations fondées sur leur genre, leur orientation sexuelle ou leurs origines ethniques et culturelles. C'est le cas des femmes, des individus appartenant à la communauté LGBTQ, des personnes issues de l'immigration et des Autochtones.

Qui plus est, cette préoccupation du CjM rejoint le huitième principe directeur de la Politique de développement social, soit de poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques en adaptant les interventions aux diverses réalités des personnes, quels que soient leur âge, leur origine, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs limitations, etc.¹⁰

Pour illustrer l'importance de ce principe directeur, rappelons que Montréal est une ville plurielle et cosmopolite par son métissage et sa diversité culturelle, ce qui constitue une force et une grande richesse. Pour agir efficacement, la Ville doit relever des défis importants qui exigent une analyse approfondie des besoins des jeunes. Le troisième enjeu soulevé dans le cahier de consultation¹¹ souligne à ce propos que la Ville « [...] vit des flux migratoires qui accentuent ses inégalités socioéconomiques. En effet, les nouveaux résidants sont principalement des immigrants internationaux et des jeunes des régions du Québec, tandis que les ménages quittant l'île sont généralement composés de jeunes adultes avec enfants en bas âge. Alors que ceux-ci ont des revenus et des modes de vie typiques de la classe moyenne, les

⁹ Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 17.

¹⁰ *Ibidem*, p. 17.

¹¹ *Ibidem*, p. 12.

arrivants, eux, vivent souvent dans des conditions plus précaires et doivent relever le défi de s'intégrer socialement, économiquement et culturellement. »

Pour le CjM, avoir une vision claire et globale permettrait de répondre aux besoins spécifiques des diverses populations qui composent les 12 à 30 ans. Pour atteindre ce but, il faut non seulement mettre en application l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour adopter des orientations et des actions qui favorisent l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes¹², mais également se doter d'études et d'analyses pour mesurer l'impact des actions en se dotant d'indicateurs permettant de les ajuster, comme le stipule le neuvième principe directeur du cahier de consultation¹³.

Recommandation 5

Collecter des données, procéder à des analyses qualitatives, et appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) en vue d'adapter l'approche préventive aux besoins des jeunes, notamment des jeunes femmes, des Autochtones, des personnes immigrantes et des membres de la communauté LGBTQ qui se trouvent à risque d'itinérance.

Recommandation 6

Se doter d'analyses et de données exhaustives sur les jeunes Autochtones qui résident dans la Ville, dont celles qui dresseront le portrait de leur intégration socioéconomique.

S'adapter aux diverses réalités pour rejoindre le plus grand nombre de jeunes

Le CjM appuie l'approche préconisée dans le cahier de consultation¹⁴ qui vise à soutenir des initiatives ou des programmes flexibles capables de s'adapter aux diverses réalités. Les jeunes forment un groupe hétérogène. La diversité des clientèles jeunesse se reflète en termes de groupes d'âge, de sexe, de statut social, d'orientation sexuelle ou de communauté culturelle et religieuse. Les besoins sont donc tout aussi nombreux que les pistes d'intervention doivent faire preuve de souplesse et de diversification. À titre d'exemple, les besoins spécifiques des jeunes de 10 à 34 ans, nés à l'extérieur du Canada, et qui représentaient 26 % de la population montréalaise en 2011¹⁵. Autre exemple, les besoins des jeunes marginalisés en matière de prévention et d'accompagnement.

Le CjM souhaite que la Politique de développement social encourage l'adoption de mesures diversifiées, flexibles, adaptées et durables en matière jeunesse. Et, comme le stipule le sixième principe directeur de la future politique¹⁶, il faut faire preuve d'innovation et saisir les opportunités permettant de répondre à des enjeux complexes et en constant changement.

¹² *Ibidem*, p. 18.

¹³ *Ibidem*, p. 17.

¹⁴ *Ibidem*, p. 18.

¹⁵ Direction de l'urbanisme et du développement économique, *Portraits démographiques - La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal*, Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire, avril 2013, p. 6.

¹⁶ Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 17.

Recommandation 7

Au chapitre de la prévention, rejoindre un maximum de jeunes en encourageant les initiatives flexibles et adaptables aux diverses réalités des jeunes. Ces initiatives devraient s'appuyer sur le travail de rue et de prévention effectué en matière d'itinérance et sur les mesures d'insertion socioprofessionnelle et d'intégration sociale qui favorisent les échanges intergénérationnels et interculturels, la lutte contre les discriminations et la réduction des inégalités sociales.

Maintenir et développer une offre résidentielle équilibrée et de qualité

Le CjM partage la vision liée à la Politique de développement social : « Grâce à l'implication des citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler. » Or, cette vision suppose de maintenir et de développer une offre résidentielle équilibrée et de qualité, incluant une offre adéquate de logements abordables ¹⁷.

La recherche d'une première habitation constitue l'un des enjeux qui caractérisent le passage à la vie adulte et contribue fortement au développement économique de la métropole. En matière de logement et d'accès à la propriété, il est primordial de prendre en compte la situation économique et les besoins spécifiques des jeunes. Ainsi, l'on peut adopter des mesures en vue d'améliorer les conditions d'accueil et de rétention de ces jeunes. Les travaux antérieurs du CjM proposent plusieurs solutions inspirantes à ce chapitre. Cependant, bien des efforts restent à consentir dans certains secteurs plus défavorisés pour créer des milieux de vie sains et sécuritaires.

Par ailleurs, l'*Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones* ¹⁸ du CjM souligne que le logement représente la composante la plus importante de tous les éléments qui entrent en jeu dans l'accueil et la vie quotidienne des Autochtones à Montréal. Toutefois, les jeunes Autochtones doivent surmonter de nombreuses difficultés lors de la recherche d'un logement, notamment le manque de références et d'accès au crédit, la perception d'une discrimination de la part de certains propriétaires et la barrière de la langue. Et, même si l'itinérance chez les Autochtones ne peut se réduire à la question du logement, elle y est indissociable ¹⁹. La mise en place de projets de logements sociaux destinés aux jeunes Autochtones et aux jeunes familles autochtones apparaît donc comme fondamentale en regard d'une meilleure intégration économique et sociale de cette population.

Recommandation 8

Soutenir des projets de logements sociaux qui s'adressent spécifiquement aux jeunes Autochtones et aux jeunes familles autochtones.

¹⁷ *Ibidem*, p. 10.

¹⁸ Conseil jeunesse de Montréal, *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, 2016, p. 25.

¹⁹ *Ibidem*, p. 29.

Recommandation 9

Favoriser une offre d'alternatives résidentielles, lesquelles s'accompagnent de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résidants, les jeunes et les commerçants, et les jeunes et les intervenants et intervenantes communautaires des quartiers.

Considérer le transport comme un enjeu prioritaire

Les membres du CjM considèrent que le transport devrait figurer à titre d'enjeu montréalais prioritaire dans la future Politique de développement social. En effet, ce dernier y est quasi absent, sauf lorsqu'il est question d'améliorer les réseaux de transports actifs en direction des pôles d'emploi²⁰. Il faut faire beaucoup plus et considérer le transport comme un enjeu à part entière. Les transports collectif et actif constituent une part importante des modes de transport empruntés par les jeunes Montréalais et Montréalaises pour se déplacer. Le déploiement de ces modes de transport s'avère primordial pour une ville comme Montréal qui entend résolument se tourner vers une gestion durable de son développement. Qui plus est, en priorisant ces modes dans son système de transport urbain, la Ville favorise la mobilité des jeunes ce qui joue un rôle important dans leur cheminement au sein de la société²¹.

La Ville doit améliorer la mobilité des jeunes qui revendiquent des transports collectifs plus performants, accessibles et conviviaux. Les jeunes souhaitent un espace public qui accorde une bonne place au vélo et aux autres modes de transport actif ainsi qu'un meilleur transfert modal entre les différentes options de transports. De plus, des préoccupations d'ordre environnemental ressortent lorsque les jeunes demandent d'encourager le développement de technologies propres et d'alternatives à l'automobile en solo. Pour répondre à ces besoins, le CjM formule quatre recommandations.

Recommandation 10

Développer et favoriser davantage le transport collectif et actif en accordant une priorité aux quartiers les moins bien desservis et en tentant de répondre aux besoins des personnes soumises à des horaires atypiques, dont les jeunes.

Recommandation 11

Veiller à ce que les services de transport collectif de la Société de Transport de Montréal soient abordables.

Recommandation 12

Poursuivre les efforts d'amélioration des services offerts par la Société de Transport de Montréal aux personnes à mobilité réduite.

Recommandation 13

Favoriser le développement de modes de transport alternatifs, comme l'autopartage et le covoiturage.

²⁰ Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 21.

²¹ Conseil jeunesse de Montréal, *Mobile en ville, rapide sur l'île*, 2007.

Porter une attention particulière aux réalités des jeunes Autochtones

Les besoins et les aspirations des jeunes Autochtones qui migrent à court ou à long terme vers Montréal sont multiples et propres à chacun. Cependant, tous et toutes doivent surmonter des obstacles semblables. Majoritairement composée de jeunes qui quittent les réserves pour s'installer à Montréal pour y vivre ou pour y étudier, cette population comptait 7 600 personnes en 2006 et s'est accrue de 40 % entre 2001 et 2006²². Dans son *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*²³, le CjM énonce dix-neuf recommandations visant à mieux tenir compte des besoins des jeunes Autochtones et à mettre en place des mesures pour les appuyer et assurer leur pleine intégration. En tant que municipalité qui accueille le plus grand nombre d'Autochtones au Québec²⁴, il importe que la Ville leur offre des moyens de s'intégrer harmonieusement sur son territoire, et ce, en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Le CjM estime que la Politique de développement social devrait porter une attention particulière à la question des jeunes Autochtones. Il apparaît indispensable que les jeunes Autochtones atteignent une meilleure représentation au sein de la Ville afin de pouvoir contribuer pleinement à son dynamisme. Tel que le démontre l'avis du CjM, le chemin vers une réelle intégration sociale, politique et économique des jeunes Autochtones vivant à Montréal est semé d'embûches et l'on doit tout mettre en œuvre pour les aider à les surmonter.

Recommandation 14

Porter une attention particulière à la question des jeunes Autochtones dans la Politique de développement social et dans les plans d'action qui en découleront.

Recommandation 15

Nommer une personne élue responsable du dossier autochtone, cette personne ayant principalement comme rôle de renforcer les liens entre la Ville et la communauté autochtone ainsi qu'à s'exprimer publiquement sur des enjeux relatifs à cette communauté.

Favoriser le « vivre ensemble », l'inclusion et la lutte contre la discrimination

À juste titre, la Politique de développement social identifie la construction du « vivre ensemble » comme un enjeu prioritaire²⁵. Le « vivre ensemble » consiste avant tout à susciter un sentiment d'appartenance à une communauté. Pour le CjM, ce sentiment ne peut se développer ou se renforcer que si le milieu réussit à prendre en compte les diverses réalités des personnes qui le composent et à satisfaire en bonne partie leurs besoins et leurs champs d'intérêt. Les travaux antérieurs du CjM révèlent le besoin des jeunes d'avoir accès à des lieux de rencontre, de rassemblement, de socialisation, de loisirs et de sports pour

²² Division des affaires économiques et institutionnelles, *Portrait de la population autochtone à Montréal*, Direction du développement économique et urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, juin 2010, p. 12

²³ Conseil jeunesse Montréal, *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, 2016.

²⁴ Direction de la diversité sociale, « Cahier de breffage 2012 », Ville de Montréal, Service de la qualité de vie, 2012, p. 92.

²⁵ Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 14.

renforcer leur sentiment d'appartenance à la Ville. Selon les membres du CjM, les quatre pistes d'intervention suivantes de la Politique favoriseraient plus particulièrement la cohésion sociale :

- maintenir, améliorer et créer des lieux de rencontres, de même que des espaces publics, pour favoriser la socialisation et la mobilisation des citoyens et citoyennes ²⁶ ;
- soutenir le « vivre ensemble » et l'inclusion par la lutte contre la discrimination, les préjugés et la radicalisation ²⁷ ;
- doter les quartiers d'équipements collectifs culturels, sportifs, de loisirs et communautaires variés, accessibles à tous et à toutes et qui répondent aux besoins ²⁸ ;
- encourager la pratique d'activités sportives, physiques, de loisirs et culturelles ²⁹.

« Vivre ensemble » sous-tend aussi une cohabitation harmonieuse et non conflictuelle. Le dialogue et les contacts intergénérationnels et interculturels contribuent à dépasser les frontières de l'âge ou de l'identité culturelle et à tisser des liens sociaux. Dès lors peut se développer le sentiment d'appartenance à une communauté et à un territoire plus vaste. En ce sens, il faut encourager l'organisation d'événements qui concourent au « vivre ensemble », comme le suggère la piste d'intervention de la Politique et qui consiste à multiplier et à ajuster les actions de découverte, d'apprentissage et d'épanouissement s'adressant aux enfants et à leurs familles ³⁰.

Recommandation 16

Agir de manière préventive auprès des enfants et des jeunes en leur proposant une offre diversifiée et attrayante en matière de sports et de loisirs, de sorte à susciter la rencontre et la connaissance de l'autre, et ce, dès leur plus bas âge.

Recommandation 17

Favoriser les rencontres intergénérationnelles entre les jeunes et d'autres groupes de la population afin de créer une cohésion au sein du tissu social et renforcer le sentiment d'appartenance à une ville plurielle et ouverte à un dialogue avec tous ses citoyens et toutes ses citoyennes.

²⁶ *Ibidem*, p. 20.

²⁷ *Ibidem*, p. 20.

²⁸ *Ibidem*, p. 19.

²⁹ *Ibidem*, p. 20.

³⁰ *Ibidem*, p. 19.

Promouvoir une saine alimentation et en assurer l'accès

Autre enjeu partagé par les membres du CjM et qui devrait figurer en bonne place dans la future Politique de développement social : la sécurité alimentaire et, plus particulièrement, la promotion d'une saine alimentation et son accessibilité. Comme stipulé dans le cahier de consultation ³¹, l'insécurité alimentaire s'intensifie à Montréal et les études indiquent que le pourcentage d'étudiants et d'étudiantes qui reçoivent des paniers de provisions (5,1 %) augmente sans cesse depuis 2012. Afin de contrer les inégalités sociales de l'alimentation à Montréal, le CjM croit à la nécessité pour la Ville de favoriser la proximité et l'accès à des denrées de qualité, de même qu'à des ressources alimentaires adéquates, pour tous les citoyens et toutes les citoyennes, sans égard à leur âge.

Par ailleurs, étant donné la grande disponibilité de la malbouffe à proximité et à l'intérieur des lieux fréquentés par les jeunes, il apparaît urgent de promouvoir la saine alimentation et, comme l'indique la piste d'intervention du cahier de consultation ³², d'en favoriser l'accès. L'excès de poids chez les jeunes au Québec ne cesse d'augmenter comme la proportion de temps hebdomadaire consacré à des activités sédentaires. Au Canada, les enfants consacrent 63 % de leur temps libre, après l'école et les fins de semaine, à des activités sédentaires ³³. Il importe que la Ville accorde une attention particulière à cette question, notamment en adoptant une politique de nourriture saine dans les installations et lieux dont la Ville et les arrondissements sont dépositaires (arénas, centres sportifs, parcs-nature, institutions scientifiques, etc.). Une telle politique permettrait aussi de mieux coordonner les actions de la Ville en la matière.

Recommandation 18

Promouvoir la saine alimentation et augmenter l'offre alimentaire saine, variée et à coût abordable à proximité des écoles, lors des événements, et dans les lieux publics comme les installations sportives et culturelles montréalaises ³⁴.

³¹ *Ibidem*, p. 13.

³² *Ibidem*, p. 19.

³³ Direction des sports, *Montréal, physiquement active*, Ville de Montréal, Service de la qualité de vie, 2012.

³⁴ Comme préconisé dans le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025), *Innover pour mieux se nourrir et se développer*, Conférence régionale des élus de Montréal, 2014, p. 20.

En terminant, et en matière de conclusion, le CjM souhaite attirer l'attention de la Commission sur l'importance d'arrimer les différentes politiques et stratégies de la Ville avec la future Politique de développement social. Comme le stipule le quatrième principe directeur du cahier de consultation³⁵, la Ville doit tenir compte des acquis en inscrivant ses actions en cohérence avec ses autres politiques, plans et stratégies. Plus spécifiquement, le CjM invite la Commission à bonifier la Politique de développement social en s'inspirant des orientations, stratégies et politiques mises en œuvre ces dernières années et que l'on retrouve dans les travaux suivants :

- *Politique de l'enfant, Naître, grandir, s'épanouir à Montréal: de l'enfance à l'adolescence*, 2016
- *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal | politique*, 2008
- *Montréal, ville universellement accessible | Politique municipale d'accessibilité universelle*, 2009
- *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*
- *Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2013-2017*
- *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*

³⁵ Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Cahier de consultation : Montréal de tous les possibles – Vers une politique de développement social*, Ville de Montréal, 2016, p. 16.